

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 643

présenté par

M. Gosselin, M. Pierre-Henri Dumont et M. Vialay

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 2, après le mot :

« coopérateur »,

insérer les mots :

« , y compris le prix, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif est d'assurer que l'ordonnance traitant des règles de transparence dans les sociétés coopératives prévoit de traiter la question du prix et des modalités de sa détermination pour un associé-coopérateur.